Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le
ID : 033-243301355-20201001-2020_39-DE

les coteaux bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-39

Objet : Délibération portant Décision Modificative au budget principal 2020

Conseillers en exercice	**29**	Pour	**26**
Conseillers présents	**23**	Contre	**0**
Quorum	**15**		
Conseillers représentés	**5**		
Suffrages exprimés	**26**		
Date de convocation	**23/IX/2020**		
Date d'affichage	**24/IX/2020**		

L'an 2020, le 30 septembre 2020 à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle du Carré des Forges à Fargues Saint-Hilaire, sous la présidence de Christian SOUBIE

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Laurent JANSONNIE
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Dominique DERUE
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBÉ	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le 02 OCT. 2020

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le
ID : 033-243301355-20201001-2020_39-DE

N° 2020-39

Objet : Délibération portant Décision Modificative au budget principal 2020

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14
Considérant l'avis du Bureau communautaire réuni les 3 et 23 septembre 2020

Rapport de synthèse :
La Communauté de Communes a versé la somme de 39 336 € au profit de l'association « Initiative Nouvelle Aquitaine » en mai 2020 dans le cadre de l'action portée par la région Nouvelle Aquitaine en soutien aux TPE durant la crise sanitaire par la forme de prêt remboursable. La trésorerie avait demandé l'imputation au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres ». Aujourd'hui, les dernières directives reçues par le percepteur invitent à imputer cette dépense au compte 6745 « Subventions aux personnes de droit privé ».

D'autre part, par délibération 2020-38, une indemnité des élus a été votée à hauteur de 64 419.46 €. Pour 2020 le montant sera proratisé à hauteur de 7 mois soit 37 600 €. Pour se faire, il est proposé de réduire les crédits au chapitre 022 « Dépenses Imprévues » d'un montant de 37 600 € et d'augmenter les crédits à l'article 6531 « indemnités » d'un montant de 37 600 €.

Afin de pouvoir régulariser la situation, il est nécessaire de réaliser les écritures comptables comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	37 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**37 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6531-01 : Indemnités	0.00 €	37 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-01 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**40 000.00 €**	**37 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6745-01 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**40 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**77 600.00 €**	**77 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de Florence Allais et Axelle Balguerie) de réaliser les écritures ci-dessus au titre de la Décision Modificative n°1 au budget principal 2020.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1er octobre 2020

Le Président
Signé par : Christian Soubie
DateÂ : 02/10/2020
QualitéÂ : Parapheur Président Coteaux Bordelai

Pour extrait conforme
Christian SOUBIE

Bordereau de signature

2020_39

Délibération_portant_Décision_Modificative_au_budget_principal_2020

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, *Parapheur Coteaux Bordelais ws*	01/10/2020	Visa
Michaël Ristic, *Parapheur DGS Coteaux Bordelais*	01/10/2020	Visa
Christian Soubie, *Parapheur Président Coteaux Bordelais*	02/10/2020	Signature Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
Parapheur Coteaux Bordelais ws		Archivé

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président